

RAPPORT DU JURY 2020

SUR LE Concours d'admission en 1^{ère} année ET SUR
l'admission directe en 2^{ème}, en 3^{ème} ou en 4^{ème} année au
département des restaurateurs du patrimoine

L'**Institut national du patrimoine (Inp)** est un établissement public d'enseignement supérieur du ministère de la culture.

L'Institut comprend deux départements pédagogiques, le **département chargé de la formation des conservateurs du patrimoine** et le **département chargé de la formation des restaurateurs du patrimoine**.

Le **département des restaurateurs** a pour mission d'assurer la sélection par concours et la **formation initiale des élèves restaurateurs**. Au cours de leur formation initiale, les élèves acquièrent en cinq ans les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la restauration des œuvres et des objets, selon la spécialité qu'ils ont choisie.

Le diplôme de restaurateur du patrimoine, délivré par l'Inp, confère à ses titulaires le grade de master et l'habilitation à travailler sur les collections publiques.

Le concours d'admission en première année offrait 21 places, réparties dans les spécialités suivantes :

- arts du feu (métal, céramique, émail, verre),
- arts graphiques et livre,
- arts textiles,
- mobilier,
- peinture (de chevalet, murale),
- photographie et image numérique,
- sculpture.

92 candidats se sont inscrits au concours 2020 répartis par spécialité de la façon suivante :

- arts du feu : 5,
- arts graphiques et livre : 18,
- arts textiles : 8,
- mobilier : 5,
- peinture : 43,
- photographie et image numérique : 5,
- sculpture : 8.

L'année 2020 a marqué l'entrée du département des restaurateurs dans le dispositif Parcoursup. Les épreuves d'admissibilité ont ainsi été déplacées de février à avril. Toutefois, en raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie du COVID 19 et du confinement, elles ont été annulées et remplacées par une sélection sur le dossier Parcoursup. Les épreuves d'admission ont été déplacées de la fin avril à la mi-juin. Elles se sont tenues sans modification de leur contenu du 16 au 24 juin 2020.

18 candidats ont été déclarés lauréats et 2 ont été inscrits sur liste complémentaire. En septembre 2020, 17 élèves ont débuté leur scolarité.

L'admission directe en 2^{ème}, en 3^{ème} ou en 4^{ème} année proposait sept places dans cinq spécialités :

- art du feu - métal,
- arts graphique et livre,
- mobilier,
- photographie et image numérique,
- sculpture.

Les épreuves de l'admission directe en 2^{ème}, en 3^{ème} ou en 4^{ème} année se sont déroulées selon le calendrier suivant :

- examen des dossiers par le jury le 1^{er} avril 2020
- Admission :
 - test d'habileté manuelle et de couleurs : 2 juin 2020
 - épreuve d'entretien avec le jury : 3 juin 2020

5 lauréats ont été admis, un en 2^e année (spécialité arts du feu – métal), deux en 3^e année (arts graphiques et arts graphiques – livre), deux en 4^e année (arts graphiques et sculpture).

A la rentrée, seuls les deux lauréats en 3^e année et les deux lauréats en 4^e année ont débuté leur scolarité.

Sommaire

Concours d'admission en 1 ^{ère} année	5
Rapport du jury	5
Composition du jury	6
Rapport général de la présidente du jury	7
Concours d'admission en 1 ^{ère} année	9
Épreuves d'admissibilité	9
Concours d'admission en 1 ^{ère} année	10
Épreuves d'admission : sujets des épreuves.....	10
Épreuve d'habileté manuelle et de couleurs	11
Sujets des épreuves de copie.....	14
Entretien oral.....	31
Concours d'admission en 1 ^{ère} année	34
Données statistiques	34
Admission directe en 2 ^{ème} , en 3 ^{ème} ou en 4 ^{ème} année	37
Composition du jury	38
Annexes	41
Règlement du concours d'admission en 1 ^{ère} année	42
Programme de sciences	44
Règlement de l'admission directe en 2 ^{ème} , en 3 ^{ème} ou en 4 ^{ème} année	46
Remerciements	47

Concours d'admission en 1^{ère} année

Rapport du jury

Composition du jury

PRÉSIDENTE DU JURY

Madame Isabelle CABILLIC

Conservatrice du patrimoine
Bureau de l'innovation et du conseil technique
Sous-direction de la politique des musées
Service des musées de France

MEMBRES DU JURY

Monsieur Thomas BOHL

Conservateur du patrimoine
Département des peintures
Musée du Louvre

Madame Emmanuelle FEDERSPIEL

Conservatrice du patrimoine
Mobilier national

Madame Emmanuelle GARCIN

Restauratrice du patrimoine (spécialité arts textiles)
Département des collections
Musée des arts décoratifs

Monsieur Benoît JENN

Restaurateur du patrimoine
Responsable d'enseignement à l'Institut national du patrimoine (spécialité mobilier)

Monsieur Eric LAFOREST

Adjoint au responsable du pôle restauration
Département de la conservation
Archives nationales

Madame Thi-Phuong NGUYEN

Chargée de mission sur les questions de conservation préventive et curative
Sous-direction de la politique archivistique
Service interministériel des Archives de France

CORRECTEURS SPÉCIALISÉS

Madame Cécile ARGENTON

Restauratrice du patrimoine
Assistante d'enseignement à l'Institut national du patrimoine (spécialité arts textiles)

Madame Isabelle BONNARD

Restauratrice du patrimoine (spécialité arts graphiques et livre)

Monsieur Christian CHATELLIER

Restaurateur du patrimoine (spécialité peinture)

Madame Hélène DREYFUS

Restauratrice du patrimoine
Assistante d'enseignement à l'Institut national du patrimoine (spécialité sculpture)

Monsieur Marc GACQUIERE

Adjoint au chef de l'atelier de restauration des Estampes et de la photographie
Bibliothèque nationale de France

Madame Céline GIRAULT

Restauratrice du patrimoine
Assistante d'enseignement à l'Institut national du patrimoine (spécialité mobilier)

Monsieur Gaël QUINTRIC

Restaurateur du patrimoine (spécialité photographie)

Madame Patricia VERGEZ

Restauratrice du patrimoine
Responsable d'enseignement à l'Institut national du patrimoine (spécialité peinture)

Rapport général de la présidente du jury

La situation sanitaire particulière à 2020 (Covid 19 et période de confinement) a entraîné l'annulation des épreuves d'admissibilité. Le jury a sélectionné les candidats au concours de restaurateurs sur la base des 92 dossiers de candidatures remis à Parcoursup, 1^{ère} année d'insertion de l'INP dans ce système.

Les épreuves d'admission se sont normalement tenues avec une évaluation orale (au temps rallongé de 10 minutes) des 34 candidatures retenues par le jury, en parallèle des épreuves de copies et d'habileté manuelle.

Les épreuves d'admission

Pour rappel, les épreuves d'admission se répartissent en trois temps :

- Les épreuves orales ; coefficient 5 ; une note inférieure à 5/20 est éliminatoire ;
- L'épreuve d'habileté manuelle ; coefficient 5 ; une note inférieure à 5/20 est éliminatoire ;
- Une épreuve de copie coefficient 7 ; une note inférieure à 7/20 est éliminatoire.

Les épreuves orales se sont déroulées du jeudi 18 juin après-midi au mercredi 24 juin 2020 au soir, au musée de l'Armée (hôtel des Invalides).

Chaque candidat sélectionné a été reçu pendant 40 minutes par le jury formé de trois restaurateurs, trois conservateurs et une scientifique, soit 7 personnes, présidente du jury incluse.

Cet oral s'est déroulé en trois temps :

- 10 minutes consacrées au commentaire de l'œuvre proposée au candidat ; l'œuvre provient de la collection du musée accueillant, musée dont l'identité a été révélée aux candidats quelques jours avant les épreuves ;
- 20 minutes dédiées aux questions du jury à la suite du commentaire de l'œuvre par le candidat ;
- 10 minutes relatives à la présentation du candidat qui expose son parcours et explique sa motivation à se présenter au département des restaurateurs de l'INP.

La nature des épreuves

- L'épreuve orale

Le candidat a été évalué sur ses capacités à présenter l'objet dans son contexte, et à répondre aux questions multiples du jury, tant en matière d'histoire de l'art que de science ou de ses pratiques manuelles, ses visites d'expositions (avant le confinement) notamment.

Histoire de l'art

L'épreuve d'histoire de l'art, destinée à l'analyse et au commentaire d'un objet retenu dans la spécialité choisie par le candidat, a permis au jury d'évaluer ses connaissances, d'apprécier sa capacité d'observation, la pertinence de ses remarques et sa sensibilité : dénomination et description de l'objet, matériaux et techniques mis en œuvre, contextualisation, usage en sont les données principales. De bonnes connaissances en histoire de l'art ainsi que la capacité à décrire une œuvre sont en effet indispensables à l'exercice du métier de restaurateur afin qu'il puisse entretenir un dialogue fluide avec ses différents interlocuteurs, qu'ils soient conservateurs du patrimoine, collectionneurs, marchands, galeristes, collectivités, chercheurs, etc, comme dans la rédaction de ses propositions techniques et chiffrées et/ou de ses rapports d'intervention.

Sciences

De bonnes connaissances scientifiques sont nécessaires pour exercer le métier de restaurateur. La connaissance des matériaux et de leurs propriétés, les bases et notions du programme de mathématiques et de chimie du Secondaire doivent par conséquent être correctement maîtrisées pour réussir cette épreuve, d'autant plus que l'INP propose, dans son cycle d'enseignement, un niveau particulièrement étoffé et pointu en la matière.

De fait, en l'absence cette année de l'épreuve écrite de sciences, l'oral a été l'occasion de vérifier, grâce notamment à la présence dans le jury d'une personne plus particulièrement dédiée aux questions de « sciences dures », le niveau des candidats.

- L'épreuve de copie

Cette épreuve, en raison de son coefficient 7, est fondamentale dans l'évaluation des capacités du candidat à être intégré ou pas à l'INP. En effet, un « seul » bon oral ne peut suffire à retenir celui-ci et à l'engager dans le long et complexe parcours de formation diplômante de l'INP.

La qualité de rendu et de finition de certaines copies a favorablement impressionné le jury (plus particulièrement en sculpture) alors que les copies des peintures (petits formats du XIXe s.) - section qui attire le plus grand nombre de candidats (44 sur 92 candidatures formulées) - se sont souvent révélées insuffisantes.

- L'épreuve d'habileté manuelle

Cette épreuve (coefficient 5), s'est également révélée de qualité inégale. Si certains candidats ont su la mener avec patience et attention et ont atteint le niveau requis, d'autres n'ont pas su valoriser leurs capacités en la matière.

Cette épreuve a également fait l'objet d'une double appréciation par un membre du jury et par un restaurateur-enseignant de l'INP, le 25 juin 2020, toujours dans les ateliers de l'INP à Aubervilliers.

Observations générales

Le jury a parfois été surpris par la non-préparation de certains candidats à l'oral de concours. Il a pu aussi déplorer le stress de certains candidats dont l'un n'a pu être rattrapé, faute des preuves audibles de ses compétences (la qualité de sa copie n'a pas plus été en sa faveur).

Il a pu, à l'inverse, estimer l'implication des candidats et leur préparation au concours de l'INP lors de l'épreuve orale ; nombre d'entre eux ont au demeurant suivi la Préparation École du Louvre/Nanterre. Rappelons que les échanges, permis par un temps d'oral allongé de 10 minutes cette année pour compenser l'absence d'épreuves écrites, ont été riches, fructueux et parfois prometteurs.

Les candidats retenus sont ceux qui ont réalisé une copie satisfaisante et qui, lors de l'épreuve orale, ont su développer un commentaire d'œuvre riche, logique et construit et montrer leur compréhension de l'objet. Ils ont par ailleurs su convaincre le jury en démontrant la cohérence de leur parcours, l'importance de leur motivation, notamment en décrivant leur démarche d'observation, voire déjà de formation, auprès des professionnels ou du moins de rencontres avec ceux-ci.

Les résultats 2020

34 candidats ont été admissibles ; un candidat ne s'est pas présenté aux épreuves d'admission (spécialité Sculpture).

Les candidats se sont répartis par spécialité de la manière suivante :

- 2 candidats dans la spécialité arts du feu (céramique, verre, émail, métal),
- 7 candidats dans la spécialité arts graphiques et livre,
- 6 candidats dans la spécialité arts textiles,
- 3 candidats dans la spécialité mobilier,
- 10 candidats dans la spécialité peinture,
- 2 candidats dans la spécialité photographie et image numérique,
- 4 candidats dans la spécialité sculpture.

A l'issue de la délibération finale, 18 candidats ont été admis et 2 inscrits sur liste complémentaire répartis par spécialité de la façon suivante :

- 2 candidats dans la spécialité arts du feu (céramique, verre, émail, métal),
- 4 candidats dans la spécialité arts graphiques et livre,
- 3 candidats (et 1 en liste complémentaire) dans la spécialité arts textiles,
- 2 candidats dans la spécialité mobilier,
- 3 candidats (et 1 en liste complémentaire) dans la spécialité peinture,
- 1 candidat dans la spécialité photographie et image numérique,
- 3 candidats dans la spécialité sculpture.

Concours d'admission en 1^{ère} année

Épreuves d'admissibilité :

En raison de la crise sanitaire et conformément aux directives gouvernementales, les épreuves d'admissibilité ont été annulées et remplacées par l'examen du dossier Parcoursup.

Les critères suivants ont été examinés :

- Les notes de physique-chimie et mathématiques en 1^{ère}, terminale ou au Baccalauréat.
- Les notes en histoire des arts ou arts plastiques au lycée.
- Le projet de formation dans lequel les candidats ont indiqué leurs connaissances en matière artistique et leur motivation à intégrer l'Inp.

92 dossiers ont été examinés et 34 ont été sélectionnés pour les épreuves d'admission.

Concours d'admission en 1^{ère} année

Épreuves d'admission :
sujets des épreuves

Épreuve d'habileté manuelle et de couleurs

- LIBELLE REGLEMENTAIRE DE L'ÉPREUVE ET FORME DE L'ÉPREUVE

La première épreuve d'admission est une épreuve d'habileté manuelle et de couleurs. Cette épreuve se compose de deux parties, notées chacune sur 10 points : dégagement mécanique à l'aide d'un scalpel de couches superposées de peinture sur un support bois (2 heures) et reproduction à l'aquarelle d'une série de couleurs (2 heures). La liste des matériels autorisés est fournie avec la convocation aux épreuves.

Durée : 4 heures - Coefficient : 5 - Note éliminatoire : 5

- OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve suppose une solide pratique du dégagement mécanique de couches picturales et une excellente connaissance de la reproduction de couleurs.

L'épreuve a pour but d'évaluer à la fois le niveau de pratique des techniques concernées et la capacité d'analyse des couleurs et de leur retranscription.

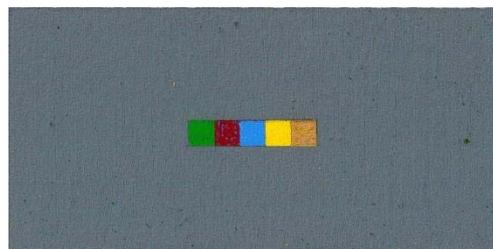
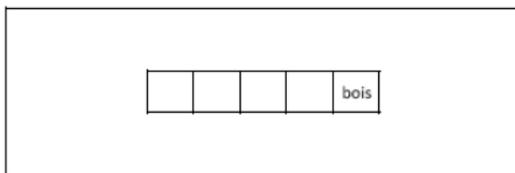
SUJET

Vous réaliserez les deux épreuves suivantes :

Habilité manuelle (2 heures)

A l'aide d'un scalpel, vous dégagerez chacune des couches superposées de peinture appliquées sur la plaquette de bois.

Le dégagement sera inscrit dans une bande centrale horizontale et rectiligne de 0,5 à 0,7 cm de large, selon le modèle ci-dessous :



Exemple de réalisation d'un candidat
(Note obtenue : 9/10)

Toutes les plages dégagées seront carrées et de dimensions identiques. Aucune retouche n'est autorisée.

L'évaluation du jury aura pour critères :

- la précision et le soin d'exécution,
- la maîtrise du temps imparti.

Couleurs (2 heures)

Vous reproduirez à l'aquarelle, sur feuille de format 24x32 cm, les 5 tons de l'échantillonnage en papier qui vous a été remis.

Les couleurs seront reproduites dans l'ordre de l'échantillonnage (maïs, terre rouge, vert billard, orange, bleu lavande) dans 5 cases de 2,5 cm de haut et de 7 cm de large, tracées au crayon, accolées bord à bord et formant une colonne.

Vous pouvez utiliser les deux autres feuilles mises à votre disposition pour vous exercer. Aucun système de cache n'est autorisé.



Exemple de réalisation d'un candidat :
(Note obtenue : 9/10)

L'évaluation du jury aura pour critères :

- la mise en page,
- l'exactitude des couleurs,
- la précision et le soin d'exécution,
- la maîtrise du temps imparti.

Répartition des notes

33 copies

Présents

Note maximale : 17,5

Note minimale : 9,5

Moyenne : 13,6

Lauréats

Note maximale : 17,5

Note minimale : 10,5

Moyenne : 14,2

Sujets des épreuves
de copie

- LIBELLE REGLEMENTAIRE ET FORME DE L'ÉPREUVE

L'épreuve de copie est une épreuve pratique qui peut, dans certaines spécialités, requérir des manipulations spécifiques (outils, matériels, produits chimiques...). Le choix de l'épreuve de copie détermine la section dans laquelle le candidat suivra la scolarité en cas de succès au concours.

Durée : 5 journées de 8 heures* - Coefficient : 7 - Note éliminatoire : 7

(*2 journées seulement pour la spécialité photographie)

- OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour but d'évaluer le niveau de pratique des techniques concernées.

Copie - ARTS DU FEU – CERAMIQUE, VERRE, EMAIL

(5 journées de 8 heures ; coefficient 7 ; note éliminatoire : 7)

SUJET

Vous reproduirez en terre le modèle exposé :

***Pourquoi naître esclave ?*, Jean-Baptiste Carpeaux, Nice, Musée des Beaux-Arts Jules Chéret.**

Les dimensions du modèle doivent être respectées. L'inscription ne doit pas être reproduite.

L'évaluation du jury aura pour critères :

- la justesse de l'aplomb,
- l'exactitude des proportions et des volumes,
- le rendu de l'aspect de surface.

Copie - SCULPTURE

(5 journées de 8 heures ; coefficient 7 ; note éliminatoire : 7)

SUJET

Vous reproduirez en terre le modèle exposé :

***Pourquoi naître esclave ?*, Jean-Baptiste Carpeaux, Nice, Musée des Beaux-Arts Jules Chéret.**

Les dimensions du modèle doivent être respectées. L'inscription ne doit pas être reproduite.

Les dimensions du modèle doivent être respectées.

L'évaluation du jury aura pour critères :

- la justesse de l'aplomb,
- l'exactitude des proportions et des volumes,
- le rendu de l'aspect de surface.



Exemple de réalisation d'un candidat :
(Note obtenue : 16/20)

Copie – ARTS TEXTILES

(5 journées de 8 heures ; coefficient 7 ; note éliminatoire : 7)

SUJET

1- Copie en miniature

Vous réaliserez aux dimensions du patron fourni une copie d'un demi-haut de robe du XX^e siècle, indiqué par les pointillés rouge sur l'image jointe au patron.

Les marges de couture ne sont pas comprises.

L'évaluation du jury aura pour critères le respect du modèle, la précision, les points et le soin d'exécution.

2- Copie de broderie

Vous reproduirez à l'identique tout ou partie de la broderie figurant sur le cliché fourni. Sur certaines parties, un tissu marron a été appliqué sous la broderie, ce tissu n'est pas à reproduire, vous devez reproduire uniquement les parties brodées. Chaque type de point doit être représenté.



Le candidat peut observer le modèle original sous loupe, fournie par l'Inp.

L'évaluation du jury aura pour critères :

- le respect des couleurs,
- le tracé,
- les points,
- le soin d'exécution.



Exemple de réalisation d'un candidat
(Note obtenue : 18,80/20)

Copie - ARTS GRAPHIQUES

(5 journées de 8 heures ; coefficient 7 ; note éliminatoire : 7)

SUJET

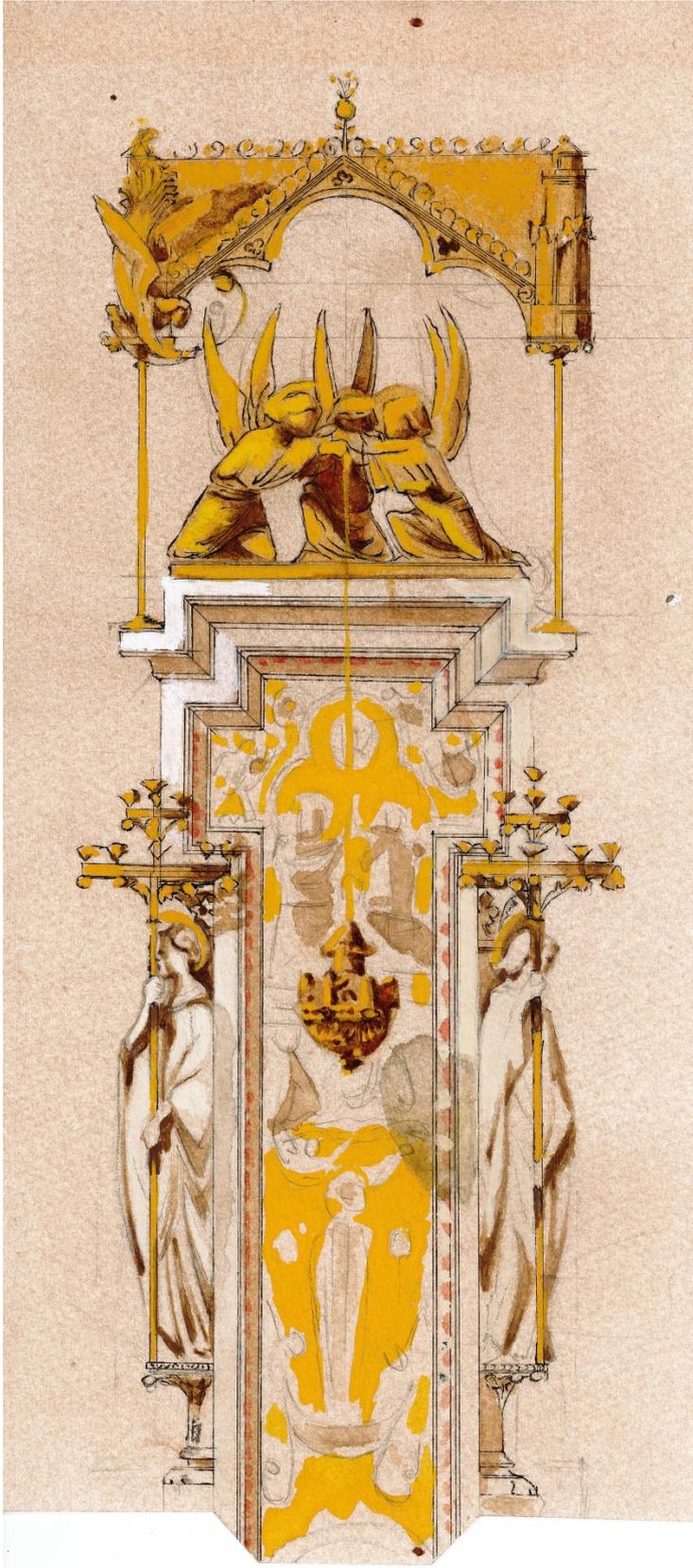
Vous copierez à l'échelle 1 l'œuvre proposée :

Feuille de l'album de dessins d'architecture Duthoit, musée de Picardie, Amiens

en tenant compte de la teinte du papier, des altérations et du tracé préparatoire. La signature ne doit pas être reproduite. Une fois la copie achevée, vous découperez le papier de copie au format du dessin.

L'évaluation du jury aura pour critères :

- l'exactitude du dessin,
- la compréhension de la facture de l'artiste,
- la justesse des teintes.



Exemple de réalisation d'un candidat
(Note obtenue : 12,50/20)

Copie - ARTS GRAPHIQUES - LIVRE

(5 journées de 8 heures ; coefficient 7 ; note éliminatoire : 7)

SUJET

Ouvrage appartenant à la Bibliothèque historique des Archives nationales

1. Description bibliographique

Auteur : Jacques Charpy

Titre : Répertoire des Archives, Série D, Affaires militaires 1763-1920

Lieu édition : Afrique occidentale française

Date : 1956

Format : in- 8°

Dimensions : 24,2 x 15,5 x 2,6

2. Description technique de la reliure

- Type de reliure : reliure demi-cuir à coins en basane flammée et plats en doublure de peau.
- Couture : sur 2 supports ruban.
- Tranchefile : deux tranchefiles mécaniques rapportées jaune et verte.
- Pages de garde : un bi-feuillet de garde de couleurs ombrées racinées, dont un feuillet contrecollé et un bi-feuillet de garde blanche dont un contrecollé à la garde de couleur.
- Tranches : 3 tranches neutres

3. Description technique du décor

Plats : recouverts de doublure velours verte.

Dos : Dos à quatre nerfs sautés comportant une pièce de titre dans le premier caisson et une pièce de tomailon dans le troisième caisson. Présence d'une étiquette de cotation circulaire en queue.

Vous effectuerez au crayon de graphite un dessin documentaire du façonnage du volume à réaliser, à l'étape précédant la couverture. Il devra être légendé.

Vous réaliserez un livre relié aux pages blanches (corps d'ouvrage) en vous inspirant du livre qui vous est proposé, en respectant ses dimensions et son format bibliographique.

Votre copie respectera les caractéristiques techniques du modèle (couture, couverture, montage des gardes, passure en carton, etc.).

La couverture sera réalisée en cuir et en doublure de peau à l'identique du modèle. Vous en reproduirez la teinte et la patine mais vous ne tiendrez pas compte des altérations.

Vous réaliserez et fixerez deux tranchefiles rapportées.

Vous poserez deux bi-feuillets de garde de couleur, mais vous ne contre-collerez que la contre-garde supérieure.

Vous reproduirez les pièces de titre et de toison ainsi que l'étiquette de cotation.

L'évaluation du jury aura pour critères :

- l'observation, la compréhension et la reproduction au plus proche des techniques du document d'œuvre ;
- le dessin documentaire légendé ;
- l'ouvrage réalisé du point de vue de la structure (respect des chasses et des remplis, passure en carton et mise en tension, arrondi du dos, collage des gardes, couverture).
- la reproduction des plats, du dos et des tranches.
- le soin.



Exemple de réalisation d'un candidat
(Note obtenue : 15,50/20)

Copie - MOBILIER

(5 journées de 8 heures ; coefficient 7 ; note éliminatoire : 7)

SUJET

Réalisation d'un modèle réduit de la « *Crate chair* » par Gerrit Thomas Rietveld

1. Mise au plan

Vous la réaliserez à l'échelle 1 avec les différentes vues de l'objet qui vous est proposé, selon les critères du dessin technique d'ameublement :

- Une vue de côté complète de la chaise
- Une demi-vue de dessus
- Une demi-vue de face de la chaise,

Le dessin devra être coté pour apprécier les principales dimensions de ses éléments en vue de sa réalisation (une mise en page avec arrachements permet de réaliser toutes les vues si besoin).

2. Réalisation

Vous exécuterez la copie de la chaise selon le modèle présenté avec le bois fourni.

Les différentes parties seront collées et assemblées à vis.

L'ensemble sera rendu poncé et sans aucun produit de finition de surface.

L'évaluation du jury aura pour critères :

- la propreté,
- la qualité d'exécution,
- le respect du modèle.

3. Copie d'un motif de frisage

Vous réaliserez la copie à l'échelle 1 du frisage proposé en modèle, avec le bois fourni.

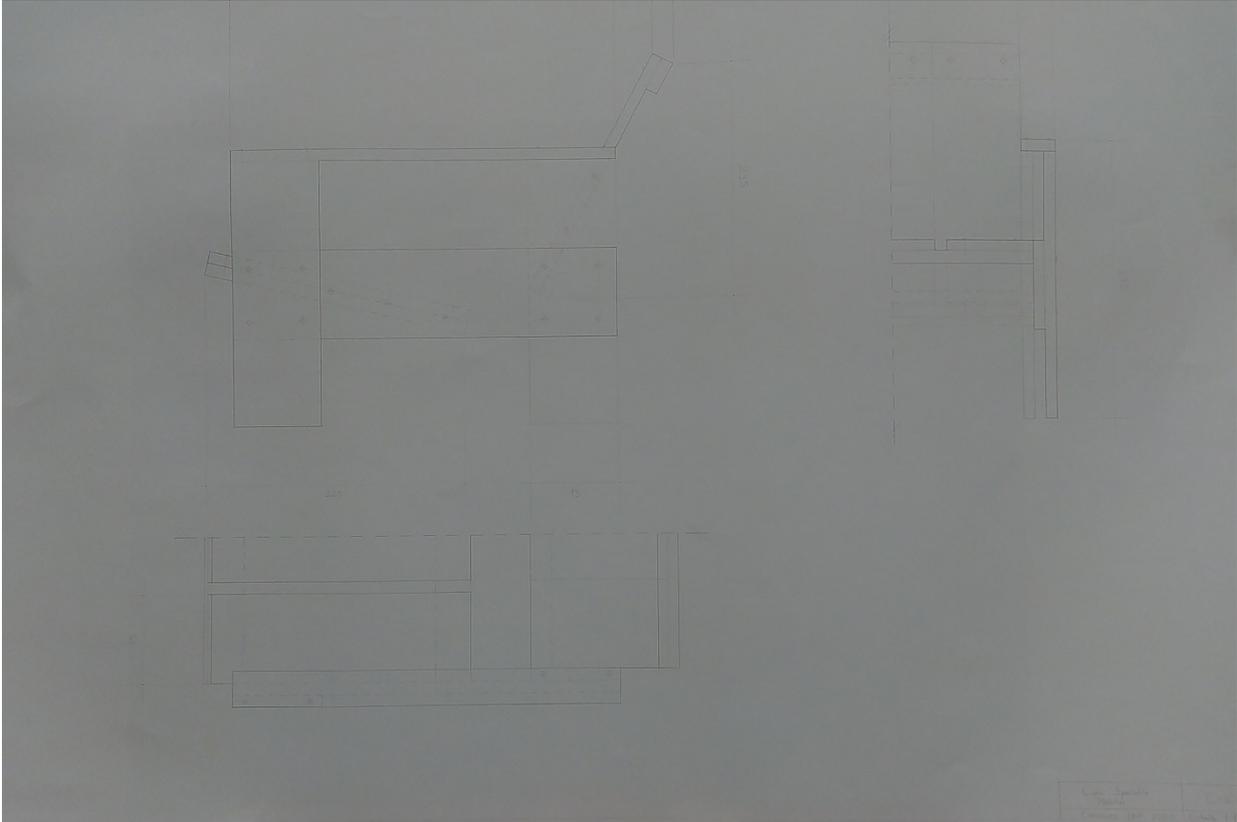
Vous devrez respecter le sens du fil du bois pour chaque élément du motif, ainsi que les essences de bois.

Le panneau sera plaqué en contre-parement avec le placage fourni.

Il sera rendu raclé et poncé sans aucun produit de finition de surface.

L'évaluation du jury aura pour critères :

- la propreté,
- la qualité d'exécution,
- le respect du modèle.





Exemple de réalisation d'un candidat
(Note obtenue : 14/20)

Copie - PEINTURE

(5 journées de 8 heures ; coefficient 7 ; note éliminatoire : 7)

SUJET

Vous copierez aux dimensions de l'original un de ces tableaux, qui vous est proposé par tirage au sort.

Tableau n°1 : *La résurrection de Lazare*, Jean-Baptiste-Eugène-César REVERDY, 1844

Tableau n°2 : *L'ombre de Samuel évoquée devant Saül*, Auguste-Antoine FLEURY, 1852

Tableau n°3 : *Les sacrifices de Caïn et d'Abel*, Jean-Michel-Prosper GUERIN, 1863

Tableau n°4 : *La punition de Jonas*, Xavier-Alphonse MONCHABLON, 1857

Tableau n°5 : *Silène surpris par les bergers*, Pierre DUPUIS, 1859

Vous reproduirez la peinture dans ses différentes phases, de la mise en place du dessin jusqu'à son aboutissement. Les inscriptions et les altérations de surface ne doivent pas être reproduites.

L'évaluation du jury aura pour critères :

- la justesse du dessin,
- la compréhension de la facture de l'artiste,
- la justesse des couleurs.



Exemple de réalisation d'un candidat (tableau n°4)
(Note obtenue : 14/20)

Copie – PHOTOGRAPHIE ET IMAGE NUMERIQUE

(2 journées de 8 heures ; coefficient 7 ; note éliminatoire : 7)

SUJET

Vous reproduirez à l'échelle 1 l'œuvre suivante :

***Modèles de peintre*, auteur inconnu, vers 1930, photographie sur papier gélatino-bromure d'argent**

Vous réaliserez deux tirages à partir des trois négatifs fournis.

Le premier tirage, non viré, aura les caractéristiques visuelles respectant les valeurs de l'original.

Le second tirage sera viré de façon à s'approcher le plus possible de l'épreuve à copier.

Vous disposez de deux types de papier pour réaliser vos tirages.

Vous devez décrire les protocoles de traitement.

Consommables fournis :

Papiers :

- FOMA® tone 131
- Ilford® multigrad IV FB 1 K

Révélateurs :

- Kodak® Dektol
- Tetenal® Eukobrom
- Tetenal® Variobrom Wa
- Ilford® multigrad
- Ilford® warmtone

Bains d'arrêt :

- Ilford® Ilfostop
- Tetenal® Indicet

Fixateur :

- Ilford® Hypam

Produit de lavage :

- Ilford® Washaid

Produits chimiques :

- Ferricyanure de potassium
- Bromure de potassium
- Thiourée
- Hydroxyde de sodium
- Chlorure de sodium

Autre : Virage commercial

.../...

.../..

Traitements proposés pour les virages :**1. Sulfuration directe**

Solution commerciale (à diluer selon les indications du fournisseur)

2. Sulfuration indirecte

<u>Blanchiment n°1</u> (solution de réserve)	:	Ferricyanure de potassium	50 g
		Bromure de potassium	16,5 g
		Eau q.s.p.f.	1/2 l

Formulation de la solution de travail : 1 + 9 (proportions données à titre indicatif)

<u>Blanchiment n°2</u> (solution de réserve)	:	Ferricyanure de potassium	35 g
		Chlorure de sodium	6,6 g
		Eau	1 000 cc

Formulation de la solution de travail : 1 + 3 (proportions données à titre indicatif)

Sulfuration (solution de réserve)

Deux solutions sont utilisées :

S1 : Solution à 5% de thiourée

S2 : Solution à 5% d'hydroxyde de sodium

Formulation de la solution de travail :

S1 : 1 volume

S2 : 1 à 10 volumes

Eau : 50 volumes (proportions données à titre indicatif)

Les mélanges sont préparés par le candidat.

Le port d'une blouse, de gants, de lunettes et d'un masque est obligatoire.

L'évaluation du jury aura pour critères :

- la justesse du virage,
- la justesse de l'exposition,
- la qualité d'exécution,
- la justesse des explications du protocole de traitement.



Exemple de réalisation d'un candidat
(Note obtenue : 14/20)

Répartition des notes

33 copies

Présents

Note maximale : 18,8

Note minimale : 7

Moyenne : 12,5

Lauréats

Note maximale : 18,8

Note minimale : 10

Moyenne : 13,7

Entretien oral

En raison de l'absence d'épreuves écrites d'admissibilité, la durée de l'épreuve orale a été augmentée de 10 minutes.

(10 mn de commentaire d'œuvres/objets, 20 mn de conversation libre avec le jury, 10 mn de présentation des motivations du candidat : coefficient 5 ; note éliminatoire : 5)

- LIBELLE REGLEMENTAIRE ET FORME DE L'EPREUVE

Commentaire à partir d'un ou plusieurs objets ou documents se rapportant à la spécialité dans laquelle le candidat présente le concours, puis entretien avec le jury permettant au candidat d'exposer les motivations qui le conduisent vers le métier de restaurateur et de l'interroger sur ses connaissances en sciences et en histoire de l'art.

Durée : 40 minutes* - Coefficient : 5 – Note éliminatoire : 5

(*avec une préparation de 30 minutes)

L'épreuve est notée par tous les membres du jury.

- OBJECTIFS DE L'EPREUVE

Elle a pour objectif de vérifier la connaissance que le candidat a acquise du métier de restaurateur et de ses enjeux et particulièrement dans la spécialité qu'il a choisie. En ce sens, elle veut vérifier que le candidat a choisi sa spécialité professionnelle en toute connaissance de cause.

La préparation et la réflexion du candidat s'appuient sur l'objet/les objets qu'il doit commenter. Le candidat est également amené à mobiliser ses connaissances personnelles. Il est invité à faire preuve d'esprit critique et d'une interprétation personnelle argumentée.

Collections du musée de l'Armée

ARTS DU FEU

Anonyme, *Eugène de Beauharnais*, (médaillon), terre cuite moulée, 1804.

Anonyme, *Médaillon de l'Amérique*, terre cuite, 1776

ARTS GRAPHIQUES - LIVRE

Anonyme, *Drapeaux Infanterie*, dessins recto/verso, aquarelle, 1776.

George Anson, *Voyage autour du monde fait dans les années 1740*, tome 1, ouvrage imprimé, reliure cuir, 1751.

Jean Delpech (1916-1988), *Le Groupe de combat 1940*, xylographie sur papier, 2^e moitié du XX^e siècle.

Kurz and Allison, éditeur, *Battle of Williamsburg*, lithographie sur papier, 1893.

Edouard Detaille (1848-1912), *Trois dessins du Second Empire : Officier et sa femme à la promenade ; Au bal ; Au buffet*, dessin, plume et encre sépia, plume et encre noire, aquarelle sur papier, dernier quart du XIX^e siècle.

Pierre-Albert Leroux (1890-1959), *Soir d'attaque, près de Saint-Quentin*, dessin à l'aquarelle, au crayon graphite et à la peinture à l'huile sur papier, 1918.

Samuel Marolois, *Fortification ou architecture militaire*, ouvrage imprimé, reliure papier, 1625.

ARTS TEXTILES

Anonyme, Habit de commandant de place, drap de laine, toile de coton, cannetille, métal, Directoire.

Anonyme, Habit de député, drap de laine, soie, cannetille, fils métalliques, métal, Monarchie de Juillet.

Anonyme, Spencer de lieutenant des spahis, drap de laine, velours, toile de coton, fils métalliques, métal, Second Empire.

Anonyme, Habit-veste d'artilleur, drap de laine, toile de coton, cuir, laine, métal doré, Second Empire.

Anonyme, Dolman de petite tenue de lieutenant du 7^e régiment de hussard, Second Empire.

Anonyme, Spencer de lieutenant de chasseurs d'Afrique, Second Empire.

MOBILIER

Anonyme, Desserte, acajou.

Anonyme, Desserte, bois et marbre.

Anonyme, Table bouillotte, bois et marbre.

PEINTURE

Robert-Léopold Le Prince (1800-1847), *Soldats invalides achetant des bas à une colporteuse sur la galerie supérieure du midi des Invalides*, huile sur toile, 1820.

Edouard Detaille (1848-1912), *Hussards en reconnaissance*, huile sur toile, vers 1900.

Henri Daniel Plattel (1803-1859), *Napoléon dans son cercueil*, huile sur papier marouflée sur toile, XIX^e siècle.

Pierre-Roch Vigneron (1789-1872), *Le sergent Jean Mathieu Damour, pensionnaire de l'Hôtel des Invalides*, huile sur toile, 1816.

Edouard Detaille (1848-1912), *Cheval bai clair, bridé*, huile sur toile, fin XIX^e siècle-début XX^e siècle.

Edouard Detaille (1848-1912), *Chasseur à cheval*, huile sur toile, fin XIX^e siècle-début XX^e siècle.

G. Fontille, *Champ de bataille au crépuscule*, huile sur bois, 1916

Raymond Desvarreux, *Spahis du 3^e régiment*, huile sur toile.

Edouard Detaille (1848-1912), *Porte-étendard des Royal Horse Guards*, huile sur bois.

Raymond Desvarreux, *Hydravion armé d'une mitrailleuse*, huile sur toile.

PHOTOGRAPHIE ET IMAGE NUMERIQUE

Attribué à Edouard Roussel, *Vue de la pyramide de Cholula, Mexique*, épreuve sur papier albuminé, contrecollée sur carton, photographie, vers 1865.

Anonyme, *L'Hôtel de ville de Paris, 2 avril 1871*, épreuve sur papier albuminé, non montée, photographie.

SCULPTURE

Anonyme, *Henri de la Tour d'Auvergne (1611-1675), vicomte de Turenne*, statuette en bronze patine fixée sur un socle en bois, XVII^e - XVIII^e siècles.

Aimé Millet (1819-1891), *Bernard-Pierre Magnan (1791-1865), Maréchal de France, en tenue de grand-maître de la Franc-maçonnerie*, marbre taillé, 1863.

Anonyme, *Groupe allégorique du Roi de Rome*, marbre taillé.

Anonyme, *Médaille en marbre encadré représentant un officier en cuirasse*.

Répartition des notes

33 candidats

Présents

Note maximale : 18

Note minimale : 7,5

Moyenne : 13,9

Lauréats

Note maximale : 18

Note minimale : 11,6

Moyenne : 14,9

Concours d'admission en 1^{ère} année

Données statistiques

I. Nombre de candidats

	Inscrits	Admissibles	Lauréats
Nombre de candidats	92	34	18

II – Profil des candidats

		Inscrits	Admissibles	Lauréats
Age ¹	moins de 20	26	1	0
	de 20 à 24	62	31	17
	de 25 à 29	4	2	1
	âge moyen	20.65	21.64	21.66
Sexe	Femmes	85	33	18
	Hommes	7	1	0
Résidence	Paris	25	16	11
	Ile de France	26	8	2
	province	41	10	5
	étranger	0	0	0
Formation	Non bacheliers	17	1	1
	Baccalauréat ²	75	33	17
	<i>dont</i> : Bac L	25	13	5
	Bac S	32	15	9
	Bac ES	9	2	1
	Bac	7	2	1
	Autre (BMA)	2	1	1
Formation Supérieure ³	BAC ou + 2	57	24	13
	BAC + 3 ou +4	16	7	2
	BAC + 5	2	2	2

¹ Au 16 juin 2020, début des épreuves d'admission

² Baccalauréat, au 31 décembre 2019.

³ Parmi les inscrits, 18 déclarent être titulaires d'un diplôme BAC + 3 au 31 décembre 2019. Parmi les lauréats, 4 étaient diplômés d'un BAC + 3 au 31 décembre 2019.

III- Inscriptions

CHOIX DES SPÉCIALITÉS

	Inscrits	Admissibles	Lauréats
Arts du feu	5	2	2
Arts graphiques et livre	18	7	4
Arts textiles	8	6	3
Mobilier	5	3	2
Peinture	43	10	3
Photographie et image numérique	5	2	1
Sculpture	8	4	3

IV – Notes obtenues pour les épreuves

ADMISSION

1. Test d'habileté manuelle et de couleurs	Présents	Lauréats
Note moyenne	13,6	14,2
Note minimale	9,5	10,5
Note maximale	17,5	17,5
2. Copie	Présents	Lauréats
Note moyenne	12,5	13,7
Note minimale	7	10
Note maximale	18,8	18,8
3. Entretien oral	Présents	Lauréats
Note moyenne	13,9	14,9
Note minimale	7,5	11,6
Note maximale	18	18

V. Totaux

	Admission
Total le plus élevé (en points)	284.8
Soit note sur 20	16.8

Admission directe en 2^{ème}, en
3^{ème} ou en 4^{ème} année

Composition du jury

- Président : M. Christian HOTTIN
Conservateur en chef du patrimoine
Directeur des études du département des conservateurs de l'Institut national du patrimoine
- Vice-président : M. Olivier ZEDER
Conservateur en chef du patrimoine
Directeur des études du département des restaurateurs de l'Institut national du patrimoine
- Membres :
- Mme Christine ANDRAUD
Professeur au Museum National d'Histoire Naturelle
- Mme Hélène DREYFUS
Restauratrice sculpture, assistante d'enseignement de la spécialité sculpture au département des restaurateurs
- Mme Claude LAROQUE
Restauratrice arts graphiques, maître de conférences à l'université Paris I
- Mme Marie-Anne LOEPER-ATTIA
Restauratrice arts du feu – métal, assistante d'enseignement de la spécialité arts du feu au département des restaurateurs

Test d'habileté manuelle et de couleurs

(4 heures, coefficient 1)

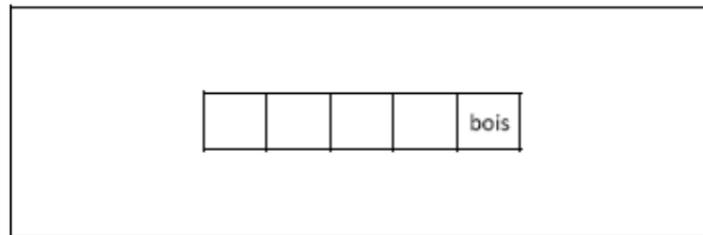
Sujet

Vous réaliserez les deux épreuves suivantes :

habileté manuelle (2 heures)

A l'aide d'un scalpel, vous dégagerez chacune des couches superposées de peinture appliquées sur la plaquette de bois.

Le dégagement sera inscrit dans une bande centrale horizontale et rectiligne de 0,5 à 0,7 cm de large, selon le modèle ci-dessous :



Toutes les plages dégagées seront carrées et de dimensions identiques. Aucune retouche n'est autorisée.

couleurs (2 heures)

Vous reproduirez à l'aquarelle, sur feuille de format 24x32 cm, les 5 tons de l'échantillonnage en papier qui vous a été remis.

Les couleurs seront reproduites dans l'ordre de l'échantillonnage (outremer, tilleul, jaune soleil, lie de vin, vert de gris) dans 5 cases de 2,5 cm de haut et de 7 cm de large, tracées au crayon, accolées bord à bord et formant une colonne.

Vous pouvez utiliser les deux autres feuilles mises à votre disposition pour vous exercer. Aucun système de cache n'est autorisé.

Entretien oral

(1 heure, coefficient 2)

L'entretien est composé de deux parties :

- Présentation d'un constat d'état suivi d'un diagnostic et d'une proposition de traitement à partir d'une œuvre, d'un objet ou d'un document à restaurer se rapportant à la spécialité dans laquelle le candidat se présente (40 mn)
- Entretien permettant au jury d'apprécier les motivations et les aptitudes du candidat à l'exercice du métier de restaurateur (20 mn).

Annexes

Règlement du concours d'admission en 1^{ère} année

En application de l'arrêté modifié du ministère de la culture et de la communication en date du 14 novembre 2002 : le concours est ouvert aux candidats français et étrangers, titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent et âgés de moins de trente ans révolus au 31 décembre de l'année qui précède l'année du concours.

Des dérogations peuvent être accordées par le directeur de l'Institut national du patrimoine aux conditions d'âge et de diplôme au vu d'une expérience ou d'une situation spécifiques, et sur proposition du conseil des études du département des restaurateurs.

Nul n'est autorisé à se présenter plus de cinq fois au concours d'admission.

Sept spécialités sont proposées au concours :

Arts du feu (métal, céramique, émail, verre)

Arts graphiques et livre

Arts textiles

Mobilier

Peinture (de chevalet, murale)

Photographie et image numérique

Sculpture

Les candidats concourent au titre d'une spécialité.

À l'issue du concours, le jury arrête, par spécialité, la liste des admis et, le cas échéant, la liste complémentaire à laquelle il peut être fait appel en cas de désistement des lauréats.

Pour la session 2020, le nombre de places offertes est fixé à 21 pour l'admission en 1^{ère} année.

Inscriptions

Les candidats doivent procéder à l'inscription sur la plateforme Parcoursup. Les choix effectués ne sont pas modifiables.

Épreuves

Les épreuves du concours se déroulent en deux étapes : admissibilité et admission.

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et affectées d'un coefficient et d'une note éliminatoire. Est éliminatoire toute note inférieure ou égale à 5, à l'exception de l'épreuve de copie où la note éliminatoire est 7. Les points acquis dans une épreuve sont cumulés avec ceux des autres épreuves.

I Admissibilité

Les épreuves d'admissibilité sont au nombre de trois et comprennent :

1. Epreuve d'analyse et commentaire d'illustrations choisies par le candidat, portant sur l'histoire de l'art, des formes, des styles et des techniques.

Durée : 3 heures - Coefficient : 2,5 - Note éliminatoire : 5

2. Sciences : questions de mathématiques, de physique et de chimie portant sur le programme en annexe.

Durée : 2 heures - Coefficient : 2,5 - Note éliminatoire : 5

Les candidats pourront disposer pour cette épreuve d'une calculatrice, fournie par l'Inp et permettant d'effectuer les opérations de calcul numérique de base. Tout autre matériel électronique est interdit.

3. Dessin :

- dessin académique pour la spécialité peinture,

- dessin académique ou documentaire (au choix du candidat, indiqué lors de l'inscription sur Parcoursup), pour les spécialités arts du feu, arts graphiques et livre, arts textiles, mobilier et sculpture,

- dessin académique ou documentaire, ou prise de vue numérique* (au choix du candidat, indiqué lors de l'inscription sur Parcoursup), pour la spécialité photographie et image numérique.

Durée : 4 heures - Coefficient : 5 - Note éliminatoire : 5

*Durée : 1 heure - Coefficient : 5 - Note éliminatoire : 5

a. Dessin académique :

Dessin d'après un moulage en ronde-bosse ou une composition type nature morte, sur papier format raisin, au crayon de graphite, sur chevalet (outils autorisés : fil à plomb et mire).

b. Dessin documentaire à caractère technique :

Dessin d'un objet avec vues sous différents plans et coupes, relevé de cotes, au crayon de graphite, sur table (outils autorisés : règle, équerre, compas, pied à coulisse).

c. Prise de vue numérique d'une œuvre, en studio photographique (le matériel d'éclairage et de prise de vue est fourni au candidat).

II Admission

Seuls peuvent prendre part aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

Les épreuves d'admission sont au nombre de trois.

L'épreuve de copie est une épreuve pratique qui peut, dans certaines spécialités, requérir des manipulations spécifiques (outils, matériels, produits chimiques...).

1. Epreuve d'habileté manuelle et de couleurs :

Cette épreuve se compose de deux parties, notées chacune sur 10 points.

Dégagement mécanique à l'aide d'un scalpel de couches superposées de peinture sur un support bois (2 h) et reproduction à l'aquarelle d'une série de couleurs (2 h) ; la liste des matériels autorisés est fournie avec la convocation aux épreuves.

Durée : 4 heures - Coefficient : 5 - Note éliminatoire : 5

2. Copie :

Arts du feu (métal, céramique, émail, verre) :

Le choix de l'épreuve de copie au moment de l'inscription détermine la section dans laquelle le candidat suivra la scolarité en cas de succès au concours. Le choix se fait entre :

a. Arts du feu-section céramique (céramique, verre, émail) : un modelage de tout ou partie d'une sculpture ou

b. Arts du feu-section métal (métal, émail) : une fabrication d'un objet métallique d'après un modèle et son dessin.

Arts graphiques et livre :

Le choix de l'épreuve de copie au moment de l'inscription détermine la section dans laquelle le candidat suivra la scolarité en cas de succès au concours. Le choix se fait entre :

a. Arts graphiques : une ou deux copies, totales ou partielles, de dessins, estampes, aquarelles, etc. ou

b. Livre : une copie d'un livre relié (corps d'ouvrage et reliure) et son dessin.

Arts textiles :

Une copie partielle d'une broderie et une copie en miniature sur toile unie de tout ou partie d'un costume ancien d'après un patron.

Mobilier :

Une copie de tout ou partie d'un objet mobilier et son dessin.

Peinture (de chevalet, murale) :

Une copie de tout ou partie d'une peinture.

Photographie et image numérique :

Un tirage noir et blanc et un tirage viré, d'après un négatif fourni.

Sculpture :

Un modelage de tout ou partie d'une sculpture.

Durée de l'épreuve de copie : 5 journées de 8 heures* - Coefficient : 7 - Note éliminatoire : 7

(*2 journées seulement pour la spécialité photographie et image numérique)

3. Oral :

Commentaire à partir d'un ou plusieurs objets ou documents se rapportant à la spécialité dans laquelle le candidat présente le concours, puis entretien avec le jury permettant au candidat d'exposer les motivations qui le conduisent vers le métier de restaurateur.

Durée : 30 minutes* et 40 minutes à titre exceptionnel pour le concours 2020 - Coefficient : 5 – Note éliminatoire : 5

(*avec une préparation de 30 minutes)

Programme de sciences

Ce programme est établi sur la base des programmes d'enseignement secondaire.

Les ouvrages de référence sont tous les manuels scolaires de différents éditeurs et les candidats utiliseront l'un ou l'autre, à leur convenance.

Mathématiques

1. Fonctions et calcul algébrique :

Nombres décimaux - Fractions - Puissances - Racines carrées.

Fonctions – définition, étude qualitative, fonctions de référence (linéaire, affine, polynômes de degré 2).

Développements, factorisations, identités remarquables, équations et inéquations du 1^{er} degré - Résolution graphique et algébrique.

Modélisation d'un problème.

2. Géométrie :

Géométrie plane – Coordonnées d'un point, d'un segment, représentation des fonctions, équations des droites, propriétés des triangles, quadrilatères et cercles - Théorèmes de Pythagore et de Thalès, symétrie.

Notions de trigonométrie.

Géométrie dans l'espace - Parallélépipèdes, pyramides, cônes et sphères. Aires et volumes.

Vecteurs – translation, égalité, somme, produit, coordonnées.

3. Statistiques :

Statistique descriptive et analyse de données – caractéristiques de position et de dispersion, variance, écart-type, synthèse de l'information et représentation.

Physique

1. Mécanique :

1.1. Statique :

Forces et équilibres.

1.2. Dynamique :

Principe d'inertie et gravitation universelle (interaction gravitationnelle entre deux corps, pesanteur), forces et mouvements, référentiel et trajectoire.

2. Exploration de l'espace :

2.1. De l'atome aux galaxies :

Présentation de l'Univers : l'atome, la Terre, le système solaire, la galaxie, les autres galaxies.

Echelle des longueurs : échelle des distances dans l'Univers, de l'atome aux galaxies. Unités de longueur associées. Taille comparée des différents systèmes.

L'année-lumière : définition et intérêt, propagation rectiligne de la lumière, vitesse de la lumière dans le vide et dans l'air.

2.2. Les messages de la lumière :

Optique physique : dispersion (prisme), loi de Descartes pour la réfraction.

Les spectres d'émission et d'absorption : définitions et applications (notion de radiation caractéristique d'une entité chimique).

3. La vision :

Constitution de l'œil ; construction géométrique avec une lentille mince convergente.
Synthèses additive et soustractive des couleurs ; pigments et colorants.

Chimie

1. Constitution de la matière : description à l'échelle microscopique :

1.1. Modèles simples de description de l'atome :

Structure de l'atome : définitions, masses et ordre de grandeur de ses constituants.

L'élément chimique : caractérisation d'un élément par son numéro atomique et son symbole, notion d'isotopes.

Le cortège électronique : répartition des électrons en différentes couches K, L et M.

1.2. De l'atome aux édifices chimiques : molécules et liaisons chimiques :

Les règles du « duet » et de l'octet (stabilité des gaz rares, application aux ions monoatomiques stables). La

formation des molécules (les liaisons covalentes et la représentation de Lewis - règles du « duet » et de l'octet).

Notion d'isomérisation et représentation des formules développées et semi-développées de quelques molécules simples.

1.3. La classification périodique des éléments :

Notions sur le principe et l'utilisation du tableau de Mendeleïev.

2. Transformations chimiques de la matière : de l'échelle microscopique à l'échelle macroscopique :

2.1. Description d'un système :

Unité de la quantité de matière (la mole et la constante d'Avogadro). Les masses molaires (la masse molaire atomique et la masse molaire moléculaire) et le volume molaire : définitions et utilisations.

Concentration molaire/massique des espèces moléculaires en solution (notions de solvant, soluté et solution).

Dissolution d'une espèce moléculaire et dilution d'une solution : définitions et utilisations de ces expressions.

Caractérisation physique d'une espèce chimique (aspect, fusion, ébullition, solubilité, densité, masse volumique) ou d'un système chimique (chromatographie sur couche mince).

Etat de la matière : solide, liquide, gaz.

2.2. Evolution d'un système :

Réactions chimiques et transformations : réactifs et produits, équation.

Règlement de l'admission directe en 2^{ème}, en 3^{ème} ou en 4^{ème} année

En application de l'arrêté du 14 novembre 2002 relatif aux conditions d'admission et à l'organisation de la scolarité des élèves du département des restaurateurs du patrimoine de l'Institut national du patrimoine, modifié notamment par l'arrêté du 7 mars 2011, et de la délibération du conseil d'administration de l'Institut national du patrimoine en date du 27 avril 2011 :

- peuvent être admis en 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} année les candidats âgés de moins de 35 ans au 31 décembre de l'année précédant la session d'admission et justifiant d'un titre ou diplôme au moins égal à la licence (ou sur le point de l'obtenir, sous réserve que ce titre ou diplôme soit délivré au plus tard au 30 juin 2020),
- l'admission directe peut être prononcée en 2^{ème}, en 3^{ème} ou en 4^{ème} année, en fonction de l'appréciation du jury,
- nul ne peut être candidat plus de 2 fois au total à la procédure d'admission en 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} année,
- la langue de présentation du dossier et des épreuves d'admission directe est le français.

En application du règlement relatif à la procédure d'admission directe en 2^{ème}, en 3^{ème} ou en 4^{ème} année au département des restaurateurs, la procédure d'admission est la suivante :

Examen du dossier présenté par le candidat

Le jury procède à l'examen des dossiers transmis par les candidats, démontrant les acquis en matière de conservation-restauration du patrimoine au plan de la théorie et de la pratique (formation universitaire ou équivalente, expérience professionnelle, stages...).

Chaque dossier doit également préciser de façon détaillée les modules d'enseignement suivis en matière de conservation-restauration et présenter les certificats d'obtention des ECTS.

Epreuves d'admission

Les candidats retenus par le jury à l'issue de l'examen du dossier sont convoqués pour les épreuves d'admission. L'admission comprend deux épreuves, notées de 0 à 20.

Un test d'habileté manuelle et de couleurs :

Cette épreuve doit permettre d'évaluer les aptitudes manuelles et la sensibilité aux couleurs des candidats, et se compose de deux parties notées chacune sur 10 points :

- dégagement mécanique à l'aide d'un scalpel de couches superposées de peinture sur un support bois (2 h)
- reproduction à l'aquarelle d'une série de couleurs (2 h).
- Durée : 4 heures - Coefficient : 1

Entretien avec le jury

L'entretien est composé de deux parties :

- présentation d'un constat d'état suivi d'un diagnostic et d'une proposition de traitement à partir d'une œuvre, d'un objet ou d'un document à restaurer se rapportant à la spécialité dans laquelle le candidat se présente (40 mn)
- entretien permettant au jury d'apprécier les motivations et les aptitudes du candidat à l'exercice du métier de restaurateur (20 mn).
- Durée : 1 heure ; Préparation : 1 heure - Coefficient : 2

Remerciements

La publication du présent rapport a été réalisée sous la direction de Monsieur Charles Personnaz, directeur de l'Institut national du patrimoine, assisté de Monsieur Olivier Zeder, directeur des études du département des restaurateurs. La conception et la mise en page ont été assurées par Monsieur Kévin Cornet, Madame Anne Gouzou et Madame Camille Miossec.

L'Institut national du patrimoine remercie l'ensemble des membres du jury pour leur collaboration, notamment Madame Isabelle Cabillic, présidente du jury du concours d'admission en 1^{ère} année, Monsieur Christian Hottin, président du jury de l'admission directe en 2^e, en 3^e ou en 4^e année, ainsi que Mesdames et Messieurs les membres de ces jurys et les correcteurs spécialisés. Enfin, l'Institut national du patrimoine tient à remercier chaleureusement toute l'équipe du Musée de l'Armée où se sont déroulées les épreuves orales.